



Les aides régionales aux entreprises sont opérationnelles

vendredi 7 avril 2017, par [lpe](#)

Il aura fallu un an pour que les dispositifs de soutien aux entrepreneurs soient rationalisés. C'est à la fois très court si on reprend l'état des lieux dans les trois régions fusionnées au 1er janvier 2016, et très long si on se place du côté des entrepreneurs. La région Nouvelle Aquitaine est au 5e rang régional pour la création d'entreprise avec 46000 créations par an, espérons que ces aides permettront d'aller au-delà.

C'est sur le salon de l'entreprise à Bordeaux, que nous avons rencontré Béatrice Gilot, directrice du pôle économie territoriale et son équipe (sur la photo) venues de l'antenne de Poitiers du Conseil régional. Leur mission : informer les créateurs-repreneurs sur ces nouveaux dispositifs régionaux.

En détails :

Vous souhaitez créer votre entreprise ?

- aide à la création pour des projets à caractère innovant ou à fort impact territorial pour des TPE immatriculées depuis moins de 6 mois : subvention de 4000 à 10000€ plafonnée aux fonds propres
- aide au primo-développement : pour TPE de production ou de services à fort potentiel économique créées depuis moins de 2 ans. Subvention plafonnée à 100K€ ou prêt à taux zéro maximum 200K€.

Vous souhaitez reprendre une entreprise ?

- aide à la reprise pour renforcer les fonds propres au moment de la reprise pour tout repreneur d'une TPE depuis moins de 6 mois. Subvention de 4000 à 10000€ plafonnée aux fonds propres.
- compte épargne "futur repreneur" pour un coup de pouce à la constitution d'une épargne pour constituer un apport à la reprise. Subvention plafonnée à 5000€.
- aide à "l'investissement reprise" pour des TPE reprises depuis moins de 2 ans pour moderniser ou augmenter les capacités de production. Subvention plafonnée à 15000€.
- aide à la "stratégie reprise" : en amont de la reprise, recourir à une expertise afin d'étudier le projet dans une hypothèse complexe et en aval étudier un projet de repositionnement stratégique. Subvention aux repreneurs plafonnée à 5000€.
- aide au primo-développement pour des TPE reprises depuis moins de 2 ans et qui présentent un fort potentiel économique. Subvention plafonnée à 100K€ ou prêt à taux zéro d'un maximum de 200K€.

Vous avez plus de 55 ans et souhaitez transmettre votre entreprise ?

Une subvention plafonnée à 5000€ peut vous être octroyée pour recourir à une expertise pour préparer une cession complexe.

Pour le développement de votre entreprise :

- aide à la stratégie développement plafonnée à 5000€ : permet à des TPE de plus de 2 ans de recourir à une expertise pour étudier un projet de diversification ou un repositionnement stratégique de l'entreprise.
- aide à l'investissement pour des TPE de plus de 2 ans ayant un projet structurant : subvention plafonnée à 30K€ pour un projet innovant, de diversification, de transformation numérique.

- aide au recrutement d'un technicien supérieur ou d'un cadre pour TPE de plus de 2 ans. Subvention plafonnée à 15K€.

Pour toutes ces questions, les dossiers à compléter et détails sont à consulter sur

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

Contact : 05.49.38.49.38 et info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr

Par contre, le dispositif NACRE, qui a été dévolu aux Régions depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, ne devrait pas être opérationnel avant plusieurs mois.

CR.

Egalement le Guide de poche "Créer sa boîte en Poitou et Charentes " 7e édition proposé par le Petit économiste : www.creersaboite.biz